



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GENERALE

TD/B/COM.1/16
TD/B/COM.1/EM.5/3
17 juin 1998

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Commission du commerce des biens
et services, et des produits de base

**RAPPORT DE LA REUNION D'EXPERTS SUR L'EFFICACITE DES NOUVEAUX INSTRUMENTS
DU MARCHE ET LEUR UTILITE POUR LES PAYS TRIBUTAIRES DE PRODUITS DE BASE :
GESTION DES RISQUES ET FINANCEMENT AVEC GARANTIE**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 4 au 6 mai 1998

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
I. RECOMMANDATIONS CONCERTÉES ADOPTÉES PAR LES EXPERTS	2
II. DISCUSSIONS INFORMELLES : RESUME DU PRESIDENT	6
III. QUESTIONS D'ORGANISATION	12
<u>Annexe</u>	
Participation	14

I. RECOMMANDATIONS CONCERTÉES ADOPTÉES PAR LES EXPERTS

1. De l'avis des experts, les risques de fluctuation des prix contribuent manifestement à freiner l'investissement et la croissance, ainsi qu'à accroître l'inégalité des revenus. L'utilisation de produits de base comme garantie peut se traduire par d'importantes économies d'intérêts. Un recours accru aux nouveaux outils de gestion des risques et de financement avec garantie peut beaucoup favoriser le développement, en rendant notamment les pauvres moins vulnérables aux conséquences de l'instabilité des prix des produits de base.
2. La libéralisation du secteur primaire apparaît globalement positive, mais le retrait de l'Etat a entraîné certaines carences dans les services fournis aux producteurs et à d'autres personnes oeuvrant dans ce secteur. A cet égard, les experts ont mis l'accent sur l'utilité de la gestion des risques de prix et du financement contre-récépissés d'entrepôt; les possibilités de structurer le financement à moyen et à long terme en prenant des produits de base comme garantie; la nécessité de veiller à ce que les instruments de gestion des risques de prix ne soient pas utilisés à mauvais escient; les risques de prix auxquels étaient exposés les gouvernements, et les solutions concrètes; le rôle que pourrait jouer la communauté internationale en préconisant, lançant, suivant et perfectionnant de nouvelles méthodes de financement et de gestion des risques de prix dans le domaine des produits de base. Il y a d'autres risques connexes dans le commerce de ces produits, notamment les risques de transport et les risques documentaires; les experts n'ont pas abordé ces problèmes plus généraux, mais ont jugé important de s'y attaquer et ont souligné à cet égard l'intérêt de la facilitation du commerce.
3. Il faut mener une action concertée pour promouvoir et faire mieux comprendre la gestion des risques de prix et le financement avec garantie dans le secteur des produits de base. Le mieux serait d'encourager la coordination et la coopération non seulement entre les organisations internationales, mais encore avec le secteur privé (y compris les organisations non gouvernementales, les associations d'agriculteurs et d'autres acteurs locaux). Les partenariats peuvent être extrêmement utiles pour faire avancer les choses. Les experts ont félicité la CNUCED d'organiser à Lyon un sommet sur le thème "Partenaires pour le développement" et d'avoir inscrit à l'ordre du jour de cette réunion la question de l'utilisation d'instruments financiers modernes pour le commerce des produits de base; c'était là un bon moyen de promouvoir l'action dans ce domaine et de mobiliser l'appui politique nécessaire. Ils ont aussi loué les travaux analytiques de la CNUCED, qui revêtent une grande importance pour les pays en développement et les pays en transition.

Recommandations adressées aux gouvernements

4. Les gouvernements qui sont directement exposés aux risques de fluctuation des prix des produits de base (parce que leurs recettes fiscales en dépendent) devraient envisager de créer des services semi-indépendants de gestion des risques, qui analyseraient et mesureraient ceux-ci, rassembleraient des renseignements utiles sur le marché et prendraient

des mesures à la fois pour parer aux risques courus par l'Etat et, si nécessaire, pour aider à protéger certains acteurs du secteur privé.

5. Les gouvernements devraient établir des conditions propices à la bonne utilisation d'instruments financiers modernes par les agriculteurs, les négociants, les entreprises de transformation, les institutions financières et les investisseurs, dans le commerce des produits de base. Il est capital qu'ils comprennent bien la nécessité d'encadrer ce commerce par des mesures juridiques, réglementaires et institutionnelles judicieuses. Si le secteur privé a difficilement accès aux outils financiers modernes, les pouvoirs publics devraient examiner la politique et la réglementation nationales, éventuellement avec l'appui de la communauté internationale. S'il apparaît qu'elles font obstacle à la bonne utilisation d'instruments financiers classiques et modernes pour le commerce des produits de base, il convient de les réformer :

a) Lorsqu'ils libéralisent la commercialisation des produits agricoles, les gouvernements (de même que les organismes internationaux donateurs) ne devraient pas perdre de vue l'importance, pour le commerce des produits de base, de facteurs comme le contrôle de la qualité, la vérification du poids, l'information, l'accès à la gestion des risques et les dispositions institutionnelles qui atténuent les risques de contrepartie; avant de démanteler complètement les services publics existants, ils devraient si possible promouvoir l'établissement d'organismes privés capables de remplir ce genre de fonctions;

b) Les gouvernements devraient faciliter (notamment en adoptant des lois et règlements judicieux) l'élaboration de normes et règles idoines dans le secteur privé pour le commerce des produits de base, et notamment l'adoption de contrats types. Il faut à cet égard veiller à ce que les décisions de justice ou les sentences arbitrales puissent être effectivement exécutées et que la législation ou la réglementation en vigueur ne fasse pas obstacle à la création des organismes d'appui nécessaires (sociétés d'entreposage ou d'inspection indépendantes);

c) Les gouvernements devraient veiller aussi à ce que la politique des prix et la politique commerciale soient compatibles avec l'utilisation d'instruments de marché pour la gestion des risques et le financement. D'une façon générale, la stabilisation des prix n'est pas compatible avec l'emploi de ces instruments.

6. Les experts ont souligné l'importance du rôle que peuvent jouer les intermédiaires - en particulier les banques locales et les associations d'agriculteurs, mais aussi les négociants privés, les entreprises de transformation et autres acteurs du secteur primaire et, si nécessaire, les organismes publics spécialisés - dans le domaine de la gestion des risques et du financement avec garantie. L'amélioration des compétences et des moyens de ces groupes contribuerait certainement à la réalisation des objectifs de développement. Entre autres choses, le renforcement des banques locales faciliterait grandement l'accès des négociants et des associations d'agriculteurs aux instruments financiers modernes. Une action résolue devrait

être menée dans ce domaine, axée sur les banques des pays en développement (y compris les banques régionales), avec l'échange de données d'expérience entre pays.

7. Il est souhaitable que les associations d'agriculteurs soient fortes, et il faut s'attacher à consolider celles qui sont viables. A cette fin, les pouvoirs publics et les organismes intergouvernementaux, en consultation et en collaboration avec ces associations, devraient :

- i) aider les associations d'agriculteurs à engager, aux niveaux régional et national, une réflexion et un débat plus approfondis sur la gestion des risques et le financement avec garantie, afin qu'elles précisent leur position et que les agriculteurs établissent eux-mêmes un plan d'action détaillé;
- ii) offrir aux agriculteurs et à leurs associations une formation et une information appropriées concernant les nouveaux outils utilisables sur les marchés de produits de base;
- iii) concevoir et entreprendre, à l'échelle nationale et à l'échelon local, des projets pilotes axés sur la participation des associations d'agriculteurs à la gestion des risques et au financement avec garantie;
- iv) faciliter le dialogue et le partenariat entre les associations d'agriculteurs et d'autres organismes représentatifs du secteur privé pour assurer la bonne utilisation des instruments de gestion des risques et de financement avec garantie, dans l'intérêt des petits exploitants.

Recommandations adressées au secrétariat de la CNUCED, à la Banque mondiale et à d'autres organismes internationaux

8. Les experts ont souligné l'importance du rôle joué par la Banque mondiale et la CNUCED, qui font un travail analytique et fournissent des conseils ainsi qu'une assistance technique dans les domaines considérés. Ils ont recommandé la poursuite des activités entreprises et jugé que ces institutions ainsi que d'autres - comme le Fonds commun pour les produits de base, les organismes internationaux de produits et les banques régionales de développement - pouvaient faire oeuvre très utile, en collaborant étroitement entre elles et menant une action qui complète celle du secteur privé. Leur rôle, variable, pourrait consister à :

a) Servir d'"intermédiaire désintéressé" entre les organismes offrant des instruments financiers modernes et les utilisateurs, pour donner confiance dans ces instruments et promouvoir leur emploi;

b) Faire office de centre d'information sur la gestion des risques de prix et le financement structuré, et veiller à ce que les renseignements voulus soient diffusés largement;

c) Lancer des campagnes de sensibilisation, de promotion et d'information pour faire connaître les marchés et instruments financiers modernes adaptés au secteur des produits de base, fournir la formation et l'assistance technique nécessaires, définir les risques et concevoir et mettre en oeuvre des stratégies pour y parer. A cet égard, il convient d'envisager une analyse des risques par pays, à titre expérimental ou, systématiquement, dans le cadre de l'examen de la politique commerciale nationale;

d) Pour la CNUCED, poursuivre les travaux analytiques dans ce domaine, et en particulier :

- étudier les facteurs qui influent sur le degré de risque aux différentes étapes des transactions, en tirer d'éventuelles conséquences pour les travaux de l'Organisation mondiale du commerce concernant la facilitation du commerce et définir les besoins d'assistance technique;
- analyser les obstacles au renforcement de la capacité des banques locales d'offrir des services de financement avec garantie et de gestion des risques pour le commerce des produits de base;
- établir des projets de financement sectoriels pour contribuer à élargir l'accès à un financement structuré dans le domaine des produits de base;

e) Prendre d'autres mesures pour renforcer les institutions compétentes dans les pays en développement et les pays en transition, notamment les bourses de commerce, les sociétés d'entrepôt et les banques locales et régionales; les experts ont recommandé d'organiser un atelier sur ces questions dans un an et demi ou deux pour permettre l'échange de données sur les progrès de divers projets;

f) Fournir une assistance pour la mise au point d'instruments appropriés de gestion des risques et de financement, qui soient suffisamment simples à utiliser et qui n'exigent pas de flux financiers trop complexes, et étudier la possibilité de lier les prêts à la gestion des risques (prêts liés aux produits de base);

g) Encourager l'examen systématique de la politique nationale, en vue de déterminer les mesures, règles et pratiques qui gênent ou empêchent l'utilisation d'instruments financiers modernes dans le commerce des produits de base, ainsi que l'accès au crédit;

h) Promouvoir l'échange de données et la création de partenariats entre pays, marchés et organisations internationales pour résoudre divers problèmes liés à la gestion des risques de prix et au financement avec garantie, et notamment pour favoriser la mise en place de structures institutionnelles solides (y compris de systèmes d'entrepôt).

9. En tant qu'institutions financières internationales ayant pour mission de promouvoir le développement, le Groupe de la Banque mondiale ainsi que les banques régionales de développement pourraient :

- i) faciliter les opérations de gestion des risques pour les produits de base;
- ii) aider les banques locales à fournir des services de gestion des risques;
- iii) étudier la possibilité de renforcer les garanties présentées par les entités de pays en développement pour des opérations de gestion des risques et de financement structuré.

Recommandations adressées à la communauté internationale

10. Les experts ont instamment prié la communauté internationale des donateurs de soutenir les efforts déployés par les pays pour améliorer les conditions du commerce des produits de base, de la gestion des risques et du financement (et en particulier pour mettre en place des lois et règlements appropriés), ainsi que d'appuyer les activités entreprises par la Banque mondiale, la CNUCED et d'autres organismes, notamment le Fonds commun pour les produits de base, qui jouent un rôle actif dans ce secteur.

11. La communauté internationale des donateurs a également été priée d'aider à démythifier les instruments financiers modernes pour le commerce des produits de base, et à étudier dans quelle mesure elle pourrait les utiliser pour ses propres opérations (compte tenu de la nécessité d'offrir une aide au développement qui soit cohérente), notamment dans le cadre de l'appui aux programmes d'ajustement structurel et de projets relatifs aux produits de base.

12. La communauté internationale devrait favoriser le débat national sur l'utilisation du financement contre récépissés d'entrepôt et d'autres instruments financiers modernes dans les pays tributaires de produits de base.

13. Les organismes donateurs devraient tenir compte du fait qu'un financement excessif, quand la capacité d'absorption est insuffisante, risque d'étouffer l'initiative locale, en particulier dans le domaine du financement avec garantie.

14. La communauté internationale devrait mener une action coordonnée dans les domaines susmentionnés.

II. DISCUSSIONS INFORMELLES : RESUME DU PRESIDENT

15. La Réunion a rassemblé une soixantaine d'experts, venus pour la plupart des capitales, qui ont examiné les questions suivantes : utilité de la gestion des risques de prix et du financement contre récépissés d'entrepôt dans le secteur des produits de base; possibilités de financement à moyen et à long terme garanti par des produits de base; comment empêcher une mauvaise utilisation des instruments de gestion des risques de prix; vulnérabilité des pouvoirs publics face à ces risques et solutions concrètes; rôle que peut jouer la communauté internationale dans l'amélioration des méthodes de financement et de gestion des risques.

16. Les experts étaient d'avis que les risques de fluctuation des prix contribuaient manifestement à freiner l'investissement et la croissance, ainsi qu'à accroître l'inégalité des revenus. Ils ont également souligné que l'utilisation de produits de base comme garantie pouvait se traduire par d'importantes économies d'intérêts. Un recours accru aux nouveaux outils de gestion des risques et de financement avec garantie pourrait donc beaucoup favoriser le développement, en rendant notamment les pauvres moins vulnérables aux conséquences de l'instabilité des prix des produits de base.

17. La gestion des risques de prix et le financement avec garantie ne sont que deux aspects, parmi d'autres, de l'action dans le domaine des produits de base. Toutes sortes de risques sont présents le long de la chaîne de production et de commercialisation et il faut que les personnes oeuvrant dans ce secteur s'emploient activement à y parer. Il est indispensable à cet égard de promouvoir l'utilisation de contrats types idoines et d'adopter des lois et règlements garantissant leur application. La libéralisation du secteur primaire est dans l'ensemble une bonne chose, mais le retrait de l'Etat a entraîné certaines carences dans les services fournis aux producteurs et à d'autres agents.

Gestion des risques de prix : utilisation d'instruments du marché

18. Plusieurs catégories de personnes sont exposées au risque de fluctuation des prix. Les agriculteurs sont particulièrement vulnérables et ils ont beaucoup de mal à adopter des stratégies de gestion des risques pour remédier à la suppression des prix minimaux garantis par l'Etat. Il est peu probable que les petits agriculteurs et les consommateurs recourent directement aux instruments modernes de gestion des risques. Ces instruments pourraient cependant être utilisés par des intermédiaires, qui seraient ainsi en mesure d'offrir aux intéressés un plus large éventail de possibilités de financement et de commercialisation. Les outils du marché peuvent donc jouer un rôle important dans l'atténuation de la pauvreté.

19. Les importateurs et les exportateurs de produits de base sont également exposés à de grands risques et, eux aussi, ont tout intérêt à utiliser des instruments du marché pour maîtriser leurs dépenses et demeurer compétitifs. Cela leur faciliterait aussi l'accès au financement contre récépissés d'entrepôt et à d'autres formes de financement avec garantie.

20. Pour les gouvernements, l'instabilité des prix peut contrarier la planification. Dans les nombreux pays qui sont lourdement tributaires de l'exportation ou de l'importation de produits de base, la part des taxes frappant ces produits dans le total des recettes publiques est généralement élevée. Une évolution défavorable des cours peut donc avoir de graves conséquences budgétaires.

21. Le retrait de l'Etat du secteur primaire est un phénomène général et, dans l'ensemble, souhaitable. Les anciens programmes de stabilisation et de financement exécutés par les pouvoirs publics donnaient habituellement de piètres résultats et n'étaient pas viables à long terme, mais leur suppression a laissé un vide. Dans l'agriculture, le désengagement de l'Etat a entraîné un transfert des risques aux agriculteurs et aux petites entreprises.

Une libéralisation judicieuse passe par la mise en place d'un système permettant aux personnes les plus exposées de parer aux risques si nécessaire. De nouveaux instruments du marché peuvent aider à combler les lacunes. Pour permettre aux intéressés de se prémunir, il faut professionnaliser le secteur; les campagnes de sensibilisation et la formation revêtent à cet égard une importance considérable.

22. Les producteurs et autres personnes (y compris les pouvoirs publics) qui sont exposés aux risques de prix mais ne se protègent pas se livrent en fait à la spéculation. Cette attitude peut découler d'un choix délibéré (et légitime) ou tenir à d'autres raisons : il n'y a pas d'outils appropriés de gestion des risques (comme c'est le cas pour certains produits), l'accès aux instruments existants n'est pas possible ou, trop souvent, les décideurs méconnaissent ces instruments. Aux yeux de nombreux dirigeants, le recours aux marchés financiers modernes, comme les marchés à terme, s'apparente à de la spéculation. Un gros effort d'information et de sensibilisation et un débat public sont nécessaires pour démythifier les instruments en question. Les campagnes qui ont déjà été lancées ont donné de bons résultats.

23. Les instruments de gestion des risques sont généralement utiles et efficaces, mais doivent être maniés avec prudence. Chacun doit choisir des outils adaptés à sa situation, c'est-à-dire à ses objectifs, à ses possibilités, à la conjoncture économique et politique (pour de nombreuses entreprises, il est exclu de renoncer à toute possibilité de profiter d'une hausse des prix, même en échange de profits sûrs et confortables), ainsi qu'à ses moyens administratifs d'empêcher une mauvaise utilisation de ces instruments. Certains outils sont d'un emploi difficile, d'autres non. Il ne faut cependant pas renoncer à s'en servir de peur de ne pas arriver à les maîtriser : l'essentiel est de choisir en connaissance de cause.

Financement avec garantie

24. Pour les agents du secteur primaire, le financement est souvent coûteux et malaisé. Dans le cas des produits agricoles dont la récolte se fait sur une brève période, producteurs et exportateurs sont souvent obligés de détenir de gros stocks qui sont écoulés tout au long de l'année. Cela crée d'importants problèmes de trésorerie, en particulier pour les petits producteurs. Des systèmes de financement idoines, comme le financement contre récépissés d'entrepôt, peuvent être utilisés pour atténuer ces difficultés.

25. Dans maints pays, le problème du financement est aggravé par le manque de services fiables - entreposage, transport, inspection - nécessaires pour garantir l'intégrité des marchandises (du point de vue de la qualité, de la quantité et de la valeur) et leur livraison dans les délais.

26. Pour surmonter ces obstacles, il faut, premièrement, promouvoir la mise en place d'une infrastructure et d'une législation appropriées et, deuxièmement, mettre mieux à profit des techniques financières modernes permettant d'utiliser les produits de base comme garantie. Le financement structuré (crédit gagé sur les futures recettes d'exportation, crédit sur stocks, paiement anticipé, titres garantis par des actifs) s'est développé principalement à cause des difficultés croissantes rencontrées pour se

procurer de l'argent depuis que les pouvoirs publics se sont retirés de la commercialisation et que plusieurs grandes maisons de commerce ont fermé leurs portes dans les années 80. Il s'agit d'utiliser certains actifs qui sont source de recettes plus ou moins prévisibles comme garantie pour atténuer divers risques (transfert de devises, non-exécution des contrats, risques souverains). Généralement, le crédit est structuré en fonction de la situation et des besoins particuliers des intéressés. Cette méthode offre plus de possibilités que les autres formes de financement à court terme, qui sont normalement réservées aux entreprises présentant un risque acceptable ou qui sont assujetties à des garanties coûteuses; elle permet d'obtenir des fonds à de meilleures conditions.

27. Les techniques de ce genre peuvent être utilisées aussi bien pour des transactions portant sur un montant relativement faible, garanties par des récépissés d'entrepôt, que pour de grosses opérations de crédit à moyen ou à long terme. Dans le cas du financement contre récépissés d'entrepôt, qui présente un intérêt particulier pour les petites et moyennes entreprises, il est important que les pays établissent un système de récépissés négociables pour faciliter la mobilisation de fonds.

28. La gestion des risques est souvent déterminante pour l'obtention d'un financement, car elle aide à garantir la valeur des marchandises qui doivent être livrées.

Lacunes à combler

29. Il existe un large éventail d'instruments financiers qui pourraient être très utiles aux producteurs et négociants des pays en développement, mais ils ne sont guère utilisés. De l'avis général, cela tient en grande partie à des carences nationales, notamment dans le domaine juridique et institutionnel : manque d'information et de formation; flou concernant les titres (inscription, cession, etc.); incohérences budgétaires et fiscales; problèmes rencontrés pour faire appliquer la loi; faiblesse de l'infrastructure bancaire. Les pays pourraient cependant combler ces lacunes grâce au renforcement des capacités et des institutions ainsi qu'à des réformes, avec le soutien de la communauté internationale.

30. Les institutions pourraient remplir deux types de fonctions. Des fonctions indirectes comme la diffusion d'informations et de connaissances, la sensibilisation, la fourniture de conseils stratégiques et l'assistance technique. Des fonctions directes comme faire office d'"intermédiaires désintéressés" entre les pays tributaires de produits de base et les organismes qui proposent des instruments de gestion des risques, élargir l'accès au crédit moyennant l'établissement de garanties, octroyer des prêts rattachés aux produits de base, accorder un financement à court terme pour la gestion des risques, offrir des facilités pour la gestion de comptes de garantie bloqués et servir d'intermédiaires pour transférer les risques des pays en développement aux marchés.

31. Des obstacles évidents empêchent les institutions financières nationales de prendre une part plus active au financement structuré : sensibilisation et formation insuffisantes; manque de motivation dû, par exemple, à l'existence

de systèmes de garantie excessivement généreux; manque de devises; taux d'intérêt souvent élevés dans les pays en développement. Il faut s'employer à surmonter ces obstacles. Il conviendrait d'élaborer un programme détaillé d'assistance technique. Il serait également utile d'analyser de façon plus approfondie les instruments disponibles ainsi que les moyens d'en répandre l'usage, notamment grâce à une réduction des coûts initiaux (on pourrait, par exemple, mettre au point des modèles et une documentation type). Cet effort pourrait être étayé par des activités de formation et d'information. Il serait utile d'étudier plus avant l'appui que pourrait fournir les organisations internationales à cet égard.

32. Ce sont souvent les risques souverains qui constituent le principal obstacle dans le domaine du financement international. Les experts ont examiné ces risques et leurs effets restrictifs sur le financement structuré. Ils peuvent parfois être couverts par des compagnies d'assurance privées, mais pas toujours. Les institutions multilatérales pourraient contribuer à l'amélioration des possibilités d'assurance contre les risques souverains.

Solutions possibles

33. Faute de mesures complémentaires, il est probable que les petits acteurs ne profiteront guère de la libéralisation; il faut donc agir à l'échelle nationale et internationale pour les aider à en récolter les fruits et pour que leur revienne une part plus importante de la valeur des exportations. A cet égard, la formation et la sensibilisation sont des éléments essentiels de tout programme visant à réformer le secteur primaire. Il est également très important de rendre les instruments plus faciles à utiliser et de renforcer les institutions.

34. Dans certains cas, la communauté internationale pourrait aider à mettre au point des outils mieux adaptés aux besoins des petits acteurs que ne le sont les contrats types offerts aujourd'hui sur les marchés à terme et les marchés des options. Il pourrait s'agir d'instruments types - par exemple des options à coût nul protégeant les producteurs contre le risque de baisse des prix, tout en leur permettant de bénéficier partiellement de leur hausse - ou même des contrats d'un type nouveau. Par exemple, les contrats à terme pour le coton, qui sont actuellement fondés sur les prix en vigueur aux Etats-Unis, ne sont pas très utiles aux exportateurs africains. Une organisation internationale pourrait donc offrir des contrats à terme indexés plutôt sur les prix européens à l'importation, et assumerait le risque lié à l'évolution du rapport entre les prix européens et les prix américains.

35. Dans le cas du financement structuré, l'harmonisation des modalités contribuerait à réduire les coûts de transaction. Généralement, ces coûts comprennent deux grands éléments fixes : les frais de "structuration" proprement dits, pour la mise au point d'un mécanisme de remboursement et de garantie qui soit parfaitement adapté aux opérations à financer (cela demande un gros travail de recherche sur le fonctionnement du secteur considéré); les frais juridiques, encourus en particulier pour s'assurer que le bénéficiaire du financement a bien le droit de conclure la transaction et que celle-ci est exécutoire dans son pays. En fournissant des renseignements utiles sur les produits de base non traditionnels en particulier, et sur le statut juridique

de certains schémas de financement dans divers pays, une organisation internationale comme la CNUCED aiderait à réduire considérablement ces coûts fixes, ce qui rendrait le financement structuré plus intéressant aux yeux des banques et des bénéficiaires potentiels.

36. Les experts ont souligné l'importance du renforcement des institutions, en tant qu'intermédiaires et mandants pour la gestion des risques et l'utilisation d'outils financiers. Dans la pratique, le rôle des intermédiaires n'augmente que très lentement : il faut donner confiance dans les nouveaux systèmes et améliorer la logistique, ce qui peut justifier une action temporaire de l'Etat dans ce domaine.

37. Il importe aussi de renforcer les associations d'agriculteurs et autres associations professionnelles. Il est souhaitable que les associations d'agriculteurs soient fortes et il faut s'attacher à consolider celles qui sont viables grâce à des services de formation et d'information, à la réalisation de projets pilotes, ainsi qu'à la facilitation du dialogue et du partenariat avec d'autres organismes représentatifs du secteur privé. Dans maints pays, le secteur commercial a également besoin d'une assistance pour s'adapter au nouveau marché concurrentiel.

38. Les banques locales jouent un rôle important et croissant pour deux raisons : premièrement, parce qu'elles peuvent gérer certains risques que des banques internationales ne sauraient prendre en charge; deuxièmement parce que leur présence rassure celles-ci, qui peuvent donc trouver plus facilement des partenaires pour le financement de prêts internationaux.

39. Un bon système d'entreposage et d'inspection est indispensable du point de vue à la fois commercial et financier. Il importe donc de favoriser le renforcement de ces activités.

40. Les prix n'étant plus fixés par les pouvoirs publics, la collecte, la diffusion et la transparence de l'information commerciale deviennent essentielles. Il y a plusieurs façons d'améliorer la transparence du marché. Dans beaucoup de pays en développement, notamment, les bourses de commerce peuvent rassembler et fournir des renseignements, en particulier quand l'Etat n'intervient plus dans le secteur considéré. Ces bourses sont des services d'intérêt général et l'Etat devrait donc soutenir leur développement. Dans bien des cas, il suffirait d'organiser des marchés au comptant ou des marchés à livraison différée, où les opérations seraient éventuellement fondées sur des récépissés d'entrepôt; cela pourrait parfois aboutir à la création de marchés des contrats à terme.

41. Si l'on veut que les récépissés d'entrepôt deviennent des instruments financiers viables, les pouvoirs publics doivent prendre les mesures voulues pour assurer la priorité, la protection et le contrôle des créances correspondantes. Cela suppose l'établissement d'une législation appropriée, de systèmes de contrôle de la qualité et d'organismes capables de suivre les risques aux différents stades des transactions. Les pays doivent aussi promouvoir l'adoption de codes de conduite, veiller à ce que les prestataires de services (entreprises de transport, entrepôts) s'acquittent de leurs

obligations, mettre en place des mécanismes d'arbitrage pour le règlement des différends et prendre des dispositions pour donner force exécutoire aux contrats commerciaux ainsi qu'aux sentences arbitrales.

Recommandations convenues

42. Une action concertée est nécessaire pour promouvoir et faire mieux comprendre la gestion des risques de prix et le financement avec garantie dans le secteur des produits de base. Elle doit être menée avec le concours non seulement d'organisations internationales, mais encore du secteur privé, d'organisations non gouvernementales, des organisations d'agriculteurs et de tous les autres acteurs locaux. Les partenariats peuvent être extrêmement utiles pour faire avancer les choses. Les experts ont félicité la CNUCED d'organiser à Lyon un sommet sur le thème "Partenaires pour le développement" et d'avoir inscrit à l'ordre du jour de cette réunion la question de l'utilisation d'instruments financiers modernes pour le commerce des produits de base. C'est là un bon moyen de promouvoir l'action dans ce domaine et de mobiliser l'appui politique nécessaire. Les experts ont loué le secrétariat de la CNUCED de l'excellente qualité des documents établis sur la question, qui contribuaient beaucoup à faire connaître les instruments modernes du marché aux gouvernements et au secteur privé.

III. QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Convocation de la Réunion d'experts

43. La Réunion d'experts, qui s'est tenue du 4 au 6 mai 1998 au Palais des Nations, à Genève, a été organisée suite à une décision prise par la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base à sa deuxième session (17-21 novembre 1997)¹. Elle a été ouverte le 4 mai par M. Jagdish Saigal, directeur de programme à la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base.

B. Election du bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

44. A la séance d'ouverture, les experts ont élu le bureau suivant :

Président : M. Hamidou Pierre Damien Wibgha
(Burkina Faso)

Vice-Président/Rapporteur : M. Philippe Séchaud (France)

C. Adoption de l'ordre du jour

45. A la même séance, les experts ont adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote TD/B/COM.1/EM.5/1. L'ordre du jour de la Réunion était le suivant :

¹Voir le rapport de la Commission sur sa deuxième session (TD/B/45/2-TD/B/COM.1/15), annexe I, p. 20.

1. Election du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Efficacité des nouveaux instruments du marché et leur utilité pour les pays tributaires de produits de base : gestion des risques et financement avec garantie
4. Adoption de recommandations ou conclusions

D. Documentation

46. Pour l'examen de la question de fond inscrite à l'ordre du jour (point 3), les experts étaient saisis d'un document établi par le secrétariat de la CNUCED et intitulé "Efficacité des nouveaux instruments du marché et leur utilité pour les pays tributaires de produits de base : gestion des risques et financement avec garantie" (TD/B/COM.1/EM.5/2).

E. Adoption du rapport

47. A la séance de clôture, le 6 mai 1998, les experts ont autorisé le Rapporteur à établir le rapport final de la Réunion, sous la direction du Président, en lui demandant d'y incorporer les recommandations convenues qu'ils avaient adoptées (voir la section I) ainsi que le résumé des discussions informelles établi par le Président (section II).

ANNEXE

PARTICIPATION *

1. Des experts des Etats membres de la CNUCED ci-après ont participé à la Réunion :

Allemagne	Japon
Bangladesh	Maroc
Bélarus	Maurice
Bénin	Mexique
Brésil	Nigéria
Burkina Faso	Norvège
Cameroun	Pakistan
Chine	Paraguay
Côte d'Ivoire	Philippines
Cuba	Portugal
Egypte	République démocratique du Congo
Equateur	République tchèque
Espagne	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Fédération de Russie	Sénégal
France	Soudan
Guatemala	Suisse
Inde	Tunisie
Indonésie	Turquie
Iran (République islamique d')	Venezuela
Iraq	Yémen
Jamahiriya arabe libyenne	

2. Les organismes intergouvernementaux suivants étaient représentés à la Réunion :

Fonds commun pour les produits de base
Ligue des Etats arabes
Organisation arabe du travail
Organisation de l'unité africaine
Système économique latino-américain

3. Les institutions spécialisées ci-après étaient représentées :

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Banque mondiale
Fonds monétaire international

4. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Centre du commerce international CNUCED/OMC étaient représentés.

*La liste des participants porte la cote TD/B/COM.1/EM.5/INF.1.

5. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient représentées à la Réunion :

Catégorie générale

Fédération internationale des producteurs agricoles
Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies

Conférenciers et personnes spécialement invitées

Conférenciers

M. Jonathan Coulter, Natural Resources Institute (NRI), Royaume-Uni

M. Pierre Etoa Abena, directeur, programme concernant le cacao et le café au Cameroun, projets spéciaux de l'ONCC

M. Mahomed Iqbal, directeur, service du financement structuré et du financement du commerce international, Banque Efisa, Portugal

Mme Emmanuelle Moors Di Giorgio, consultante indépendante, auparavant spécialiste des produits de base au Bankers Trust et à la Standard Bank, Italie

M. Francisco Ourique, secrétaire général de la Fédération brésilienne des exportateurs de café

M. Mark Seetin, chargé des relations avec les pouvoirs publics, New York Mercantile Exchange (NYMEX), Etats-Unis

M. André Souma, directeur général, ACE Audit Control and Expertise, Côte d'Ivoire

Personnes spécialement invitées

M. Eric Aouani, Commodity Structured Finance, Cargill International, Suisse

M. Arie R. Endendijk, Commodity Structured Finance, Cargill International, Suisse

M. Jean Paviot, spécialiste du commerce et du financement des produits de base, France

M. Urs Schneider, du comité directeur de l'International Finance and Commodities Institute, Suisse
